

INFORMATION

CETTE INFORMATION ANNULE ET REMPLACE L'INFORMATION 590014 PUBLIEE LE 08 janvier 2019

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

Jean-François Roverato, Administrateur référent

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Rectification du lieu de la transaction et d'une inversion entre le nombre et la valeur des actions

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : EIFFAGE

LEI : 969500QXKE5WDM9M994

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 28 décembre 2018

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : Apport de Titres à une société

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000130452

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 72.0800 Euro

VOLUME : 18 500.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 72.0800 Euro

VOLUME : 18 500.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 08 janvier 2019

COMMENTAIRES :

Apport par Jean-François Roverato et des personnes qui lui sont étroitement liées de la pleine propriété (usufruit et nu propriété) à une société détenue en démembrement de propriété par Jean-François Roverato et des personnes qui lui sont étroitement liées, de 18 500 actions Eiffage au cours de 72.080€ /action

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."